

COMMUNE DE GOUGENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 juillet 2024 à 20h30 à la mairie
Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire
Date de convocation : 05/07/2024

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 13 Quorum : 7
Conseillers présents : 11 Conseillers représentés : 2

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Frédéric MOSTER (3ème adjoint), Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Florence BISCH, Laurent BESCOND

Étaient absents :

Christian HUFFLING qui a donné procuration à Frédéric MOSTER pour voter en son nom
Florence BISCH qui a donné procuration à Nathalie WROBEL pour voter en son nom

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024
2. Rénovation énergétique de l'école/salle des fêtes – Bureau d'études
3. Projet de rond-point entrée ouest – Acquisitions foncières
4. Convention pour le recouvrement des redevances dues par les opérateurs de télécommunications
5. Revalorisation du traitement d'une ATSEM
6. Points divers

Mme Nathalie WROBEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. DCM 2024 - 67163 – 29

Rénovation énergétique de l'école/salle des fêtes – Bureau d'études

Vote : à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le projet de rénovation énergétique du complexe école / salle des fêtes approuvé lors de la séance du 1er décembre 2023, et les informe que la demande d'aide au titre du Fond Vert a reçu un avis favorable des services de l'Etat. Pour mener à bien ce projet, Monsieur le maire propose de faire appel à un bureau d'étude qui sera en charge de la maîtrise d'œuvre et du suivi du chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le devis de la société INGEDAIR répartissant ainsi ses honoraires :
- 30 000 € HT / 36 000 € TTC pour la phase de l'étude (option « faisabilité PAC géothermique » incluse)

- 10 % du montant des travaux pour la phase de suivi du chantier.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. DCM 2024 - 67163 – 30

Projet de rond-point entrée ouest – Acquisitions foncières

Vote : à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que la Collectivité européenne d'Alsace a prévu l'aménagement d'un rond-point à l'entrée ouest de la commune.
L'implantation de cet ouvrage nécessite l'acquisition foncière de terrains situés en limite de la RD 31.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe le prix d'acquisition à 120 € l'are.
- Charge le maire d'entreprendre les démarches pour acquérir les terrains nécessaires à l'aménagement du rond-point.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. DCM 2024 - 67163 – 31 Adhésion à l'assistance mutualisée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire des communes adhérentes

Vote : à l'unanimité

Monsieur le Maire expose :

Les études menées tant au niveau local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.

Au vu de la complexité des sujets précités et des enjeux et nécessités de recherche d'efficacité grâce à des actions à l'échelle de notre communauté de communes, celle-ci propose une assistance mutualisée pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes, actions qui vont permettre de pouvoir maîtriser les occupations de leur domaine public ou privé par des opérateurs télécom et contrôler et récupérer les montants de redevances dues par ces opérateurs qui les occupent.

Tenant compte des éléments précités :

Dans son rôle institutionnel aux services de ses communes, la communauté de communes du Kochersberg a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux communes pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur leurs territoires, reposant sur les principes suivants :

- les communes pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans ;
- cette adhésion impliquera la signature d'une convention type entre la communauté de commune et chaque commune adhérente, retraçant les engagements réciproques ;

-le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par notre communauté de communes pour les actions d'assistance à la maîtrise des équipements et réseaux télécom occupant le domaine public ou privé des communes, dont la récupération des redevances dues aux communes par les opérateurs, et reposera sur les modalités financières suivantes :
Chaque commune s'engage à reverser au Syndicat, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ces missions, une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées :

- en plus des redevances télécom éventuellement déjà perçues par la commune l'année précédant la signature de la présente convention ;
- au titre des indemnités dues par les opérateurs télécom, pour les périodes d'occupation irrégulière du domaine public ou privé de la commune, constatées au cours des cinq années précédant l'année de signature de la présente convention et des trois années de durée de celle-ci ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

ARTICLE 1 : accepte que la commune de Gougenheim adhère à la mission mutualisée proposée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire de cette commune ;

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention à passer avec la communauté de commune du Kochersberg ;

ARTICLE 3 : précise que les éléments précités seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de notre collectivité dès l'année 2024 et pour les années suivantes.

5. DCM 2024 - 67163 – 32 Revalorisation du traitement d'un Agent Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles maternelles contractuel

Vote : 12 voix Pour et 1 abstention (Denis STAHL)

Le Conseil Municipal,

Considérant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 fixant l'échelle indiciaire applicable aux Agents Spécialisés principal 2ème classe des Ecoles maternelles

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

Décide qu'à compter du 1er septembre 2024 la rémunération de l'Agent Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles maternelles contractuel est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 396 majoré : 360

Nouveaux indices : brut : 404 majoré : 365 (échelon 6)

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

La secrétaire de séance, Nathalie WROBEL

Le maire, Laurent KRIEGER



Délibérations

DCM 2024 - 67163 – 29 Rénovation énergétique de l'école/salle des fêtes – Bureau d'études

DCM 2024 - 67163 – 30 Projet de rond-point entrée ouest – Acquisitions foncières

DCM 2024 - 67163 – 31 Adhésion à l'assistance mutualisée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire des communes adhérentes

DCM 2024 - 67163 – 32 Revalorisation du traitement d'un Agent Spécialisé principal 2ème classe des Ecoles maternelles contractuel

Procès-verbal publié le 30/09/2024 sur le site internet de la commune de Gougenheim.